

3) Le fonctionnement de l'ULIS

L'animation pédagogique de l'ULIS s'effectue dans l'alternance entre des temps d'inclusions en classe ordinaire et des temps de regroupement au sein du dispositif ULIS. Dans l'ULIS alternent des temps de prise en charge collective du groupe, des prises en charge par groupes de besoin (constitués en fonction des niveaux) et des temps d'individualisation.

a) Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

Le dossier scolaire (ESS, LSU, bulletins trimestriels), les évaluations et observations de début d'année conduisent à la rédaction d'un Projet Pédagogique Individualisé (PPI). Les objectifs sont fixés en référence au socle commun de compétences.

L'individualisation et l'adaptation des projets pédagogiques résident dans la déclinaison de niveaux de compétences à acquérir et dans la personnalisation du rythme de ces apprentissages.

L'implication de l'élève est favorisée en proposant des situations adaptées et concrètes qui créent du sens, en développant des démarches de résolution de problèmes et en développant la maîtrise d'outils adaptés. Le dispositif doit permettre aux jeunes de prendre conscience de leurs difficultés et de leurs potentialités. Le travail sur l'orientation permet au jeune de se projeter dans l'avenir et d'être davantage impliqué dans ses apprentissages.

L'ensemble de ces données est formalisé dans le PPS.

b) Le projet personnalisé d'orientation

La scolarisation, l'orientation, l'insertion, sont des composantes essentielles du projet personnel de l'élève. Celui-ci vise prioritairement les compétences nécessaires à chaque jeune pour s'insérer dans la vie sociale et professionnelle.

Dans le cadre du Parcours Avenir, les jeunes sont amenés à effectuer des stages d'observation en milieu professionnel. Ils participent à des salons de l'orientation ou à des visites d'établissements (lycée pro, CFA). Ils rencontrent au moins une fois par an la psychologue de l'Education nationale spécialisée en "éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle" à partir du niveau 4e.

La psychologue de l'Education nationale peut mener un travail plus approfondi avec les élèves si les besoins s'en font sentir. Afin de travailler l'orientation, nous nous appuyons aussi sur les structures de soin type SESSAD, si le jeune est pris en charge.

c) L'élève est inscrit dans une classe du collège

L'élève est inscrit dans une classe ordinaire de 6ème, 5ème, 4ème ou 3ème et il suit les cours de sa classe, dans la mesure du possible, en fonction de ses compétences scolaires, sociales et civiques, des objectifs définis dans son PPS et de l'adéquation de l'emploi du temps de cette classe avec ses prises en charges extérieures éventuelles.